

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 JUIN 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept, le sept juin à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2017

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - VUILLEMIN M. - ENDUIT C- LECOMTE C. BATISTA DA CUNHA H. - DAILLIERE F.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A. - CESBRON R.
Madame Marie-Claude BERTHELOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du 10 mai 2017 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE N°2 COMMUNE 2017 CM20170607-001

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative n°2 est nécessaire pour le budget Commune 2017 afin de permettre le paiement de l'intégralité des bornages nécessaires dans le cadre de régularisations au niveau de la voirie mais également de gérer les régularisations à effectuer au niveau de facturations 2015 entre la commune et le CIAS du Bocage Bressuirais. La décision modificative n°2 commune est proposée comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
0036 TRAVAUX VOIRIE	125 298,44				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLE	125 298,44				
2112 Terrains de voirie	2 000,00		220,00	220,00	220,00
2151 Réseaux de voirie	123 298,44		-220,00	-220,00	-220,00
TOTAL SECTION	125 298,44	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT DEPENSES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
022 DEPENSES IMPREVUES	3 475,00		-263,00	-263,00	-263,00
02 VIREMENT A LA SECT° D'INVEST	3 475,00		-263,00	-263,00	-263,00
022 Dépenses imprévues	3 475,00		-263,00	-263,00	-263,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00		1 833,00	1 833,00	1 833,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	800,00		1 833,00	1 833,00	1 833,00
673 Titres annulés	800,00		1 833,00	1 833,00	1 833,00
TOTAL SECTION	4 275,00	0,00	1 570,00	1 570,00	1 570,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	Pour mémoire Budget précédent	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal	Total
70 PRODUITS DES SERVICES	2 000,00		1 570,00	1 570,00	1 570,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU D	2 000,00		1 570,00	1 570,00	1 570,00
70876 le gfp de rattachement	2 000,00		1 570,00	1 570,00	1 570,00
TOTAL SECTION	2 000,00	0,00	1 570,00	1 570,00	1 570,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, approuve cette décision modificative n°2 pour le budget commune 2017 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

2. ACOMPTE MINIMUM POUR LES LOCATIONS DE SALLE CM20170607-002

Monsieur le Maire explique que suite à la parution du décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D. 1611-1 du code général des collectivités Territoriales, le seuil de mise en recouvrement des créances est relevé à 15 Euros. Ceci afin de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales, leurs établissements publics et la direction générale des finances publiques et afin de recentrer les moyens consacrés aux actes de poursuites sur les créances les plus significatives.

Certains acomptes concernant les locations de salle se trouvant être actuellement inférieurs au montant minimal de 15 Euros, il est donc proposé de fixer l'acompte des salles à 20 % du montant de la location ou 15 Euros minimum si le montant ainsi calculé est inférieur à 15 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte de fixer les acomptes de location de salle à 20 % du prix de la location ou 15 Euros minimum (si 20 % du prix de la location est inférieur à 15 Euros) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

3. REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DE FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOUTIEN A DOMICILE A LA COMMUNE DE BOISME REGULARISATION SUR 2015 CM20170607-008

Commentaire : il s'agit de solder le remboursement à la commune de Boismé des frais de fonctionnement du service Soutien à Domicile pour la période de janvier à octobre 2015.

VU la convention de transfert des compétences et de gestion provisoire des services en date du 14 avril 2014 établie avec le CCAS de la commune de Boismé pour l'année 2014 ;

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et de son CIAS, et compte tenu de la mise en place des services de cette nouvelle collectivité, la convention susvisée avait été établie entre le CIAS et la commune de Boismé pour assurer la gestion provisoire des services pour l'année 2014, dont le service *Soutien à Domicile*, et en particulier l'antenne de Soutien à Domicile sur la commune de Boismé.

Un nouveau dispositif de gestion intégrant le rattachement de cette antenne au nouveau secteur de Bressuire, a été mis en place à partir du 1^{er} novembre 2015. Il a ainsi permis d'incorporer définitivement à compter de cette date la gestion de son fonctionnement au secteur de Bressuire.

Pour la période transitoire du 1^{er} janvier 2015 au 30 octobre 2015, la commune de Boismé a continué à supporter transitoirement les frais nécessaires au fonctionnement de son antenne de Soutien à Domicile (timbres, photocopies, fluides, téléphonie, etc.), pour le compte du CIAS du Bocage Bressuirais, qui s'élèvent à **1 570.61 € TTC**.

Il est convenu d'un commun accord entre les deux parties que le remboursement ne sera effectif qu'après délibération conjointe sur cette base de chaque assemblée respective.

Il est proposé au conseil de la Commune de Boismé :

- **d'adopter les principes exposés ci-dessus pour le remboursement définitif des frais de fonctionnement de l'antenne de Soutien à Domicile sur la commune de Boismé;**
- **de valider le montant forfaitaire de 1570,61 € à verser à la commune de Boismé sur la base de délibérations concordantes;**
- **d'imputer les recettes sur le budget communal de Boismé.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, adopte cette délibération, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. PARTICIPATION DES FAMILLES AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 CM20170607-003

Monsieur le Maire explique que le tarif du transport scolaire appliqué par l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour 2017-2018 est de 75 Euros pour le 1^{er} enfant en primaire ou maternelle et 50 € pour le 2^{ème} enfant de la famille en primaire ou en maternelle..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité décide de maintenir la participation des familles pour 2017-2018 à **60 € pour le 1^{er} enfant en primaire ou maternelle et 35 € pour le 2^{ème} enfant en primaire ou en maternelle**. La commune facturera donc 60 € pour le 1^{er} enfant et reversera 75 € à l'agglomération du Bocage Bressuirais. De même, la commune facturera 35 € pour le 2^{ème} enfant en primaire ou maternelle et reversera 50 € à l'agglomération du Bocage Bressuirais.

La commune de Boismé prend donc en charge 15 € par enfant scolarisé en maternelle ou en primaire à l'école de Boismé et utilisant le transport scolaire.

Un courrier sera adressé aux familles concernées en même temps que l'imprimé de demande de carte de transport.

Il est également décidé que la facturation aura lieu en deux fois.

5. CREATION DE POSTE AGENT DE MAÎTRISE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 CM20170607-004

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} septembre 2017. Ceci afin de permettre l'avancement de grade au titre de la promotion interne de l'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe actuellement en poste dans la collectivité.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de ce poste à compter du 1^{er} septembre 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette création.

6. CREATION DE POSTE ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2017 CM20170607-005

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} octobre 2017. Ceci afin de permettre l'avancement de grade par ancienneté et sans examen de l'adjoint territorial d'animation, qui assure les fonctions de directrice de l'accueil de loisirs, actuellement en poste dans la collectivité.

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le conseil municipal accepte la création de ce poste à compter du 1^{er} octobre 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette création.

7. CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'HORLOGE DE L'EGLISE CM20170607-006

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente le contrat d'entretien proposé pour l'horloge et les cloches de l'église par l'entreprise GOUGEON S.A.S domiciliée 9 Bis rue du Paradis 37110 VILLEDÔMER.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé à la somme forfaitaire de 170 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité accepte le contrat pour une durée de trois ans et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

8. TRAVAUX SUR LA TOITURE DE LA CHAPELLE BON SECOURS CM20170607-007

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente le devis proposé par l'entreprise PG MOINE de la Chapelle Saint-Laurent pour la vérification de la toiture de la Chapelle Bon secours avec remise en état des gouttières pour un montant de 434.80 € HT soit 521.76 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité accepte le devis proposé par PG MOINE et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

9. EMPLOI CANTINE CM20170607-009

Madame Régine GINGREAU, adjointe à l'enfance, informe le Conseil Municipal de la rencontre de la commission cantine avec les deux postulants au poste de cuisinier.

Il est proposé de choisir entre les deux candidats :

- M. E. L.
- M. G. P.

Monsieur Patrice GAUTHIER ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité des votants, choisit M. G. P. pour une embauche en tant que cuisinier sous contrat d'intérim et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

10. ECLAIRAGE ROUTE DE CLESSÉ CM20170607-010

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente la proposition de Séolis pour un coût de 5 279.93 € HT pour la réalisation de l'éclairage route de Clessé.

Une demande de subvention sera effectuée sur les 1700 € de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, accepte le devis de SEOLIS et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **Bulletin 4 pages de juillet** : Quels sujets évoque-t-on ? Projet centre-bourg, cantine, travaux aménagement route de la Chapelle et Faye l'Abbesse.
2. **Transport solidaire** : Un transport solidaire se met en place sur l'agglo2b basé sur le bénévolat et l'échange afin de lutter contre l'isolement des personnes. Ce projet est porté par le CSC de Bressuire pour l'ancien canton de Bressuire qui aura un numéro de téléphone dédié pour centraliser les bénéficiaires et les transporteurs. L'agglo2b participera à hauteur de 0.25 € par habitant de chaque territoire, somme affectée à chaque association porteuse (pour nous le CSC de Bressuire, pour Moncoutant, le secours catholique, pour Cerizay, Mauléon et Nueil les Aubiers, leurs CSC respectifs). Un appel à des conducteurs bénévoles va être lancé (une indemnisation de 0.38 € du kilomètre sera prévue). Les bénéficiaires et les conducteurs bénévoles devront adhérer à la structure porteuse (CSC). Un règlement et une charte sont en cours d'élaboration pour une mise en place prévue au 1^{er} septembre 2017. Une communication de l'agglo2b est prévue pour septembre.
3. **Comité de pilotage** : jeudi 8 juin à 20h pour les TAP
4. **COTISATION ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES POUR 2017**

CM20170607-011

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu la facture de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres concernant la cotisation 2017. Un acompte de 293.43 € a déjà été payé. Pour Boismé, cette cotisation s'élève à 590.47 € pour 2017. Considérant l'aide juridique apportée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de verser la cotisation 2017 s'élevant à 590.47 € (il restera donc 297.04 € à payer). Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

5. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A TITRE GRACIEUX **CM20170607-012**

Suite à la demande de l'association Lourdes Cancer Espérance 79 pour une réservation de la salle polyvalente de Boismé le 11 mars 2018, afin d'organiser une journée d'amitié. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote (7 pour et 4 contre) accorde gratuitement la salle polyvalente à cette association pour le 11 mars 2018 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

6. **Assemblée Générale de l'ESBC (foot)** : Samedi 24 juin 2017 à 10 h Salle des sports de Clessé
7. **Assemblée Générale de la Gymnastique** : mercredi 14 juin à 19 h.
8. **Pompiers** : vendredi 9 juin à 18h30 → Présentation expérience de féminisation des équipes de secours
9. **Conférence Frédéric GERSAL** : Samedi 24 juin 2017 à 20h30 à Parthenay
10. **Passage Tacot Club** : le 24 juin 2017 à Boismé

11. **Courses hippiques à Chambroutet** : le 18 juin 2017

12. **Réunion des Routins** : Salle des sports, inscription pour la virée de Mérault le 9 juillet 2017

13. **Téléthon le 2 décembre 2017** (Téléthon national le 9 décembre 2017)

Séance levée à 22 h 30 min

SIGNATURES

*Le Maire,
Yves MORIN*

*La Secrétaire,
Marie-Claude BERTHELOT*

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Absent excusé</i> <i>Yves MORIN</i>
<i>Absente excusée</i>		

